

Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des papillons de jour Rapport d'activités synthétique 2018

Contexte

Les plans nationaux d'actions (article 23 de la loi Grenelle 1 du 23/07/2009 et article 109 du 12/07/2010 de la loi Grenelle 2) sont des programmes visant à s'assurer du *bon état de conservation* de l'espèce ou des espèces menacées auxquelles ils s'intéressent, par la mise en œuvre d'actions visant les populations et leurs milieux.

Un plan national d'action est ainsi une stratégie de moyen-terme qui vise :

- à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- à informer les acteurs concernés et le public ;
- à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques ;
- des opérations de renforcement de population ou de réintroduction peuvent également être menées via les plans nationaux d'action, lorsque les effectifs sont devenus trop faibles ou que l'espèce a disparu.

En 2008, le Grenelle de l'Environnement a prévu « *la mise en œuvre de plans de conservation et de restauration dans les 5 ans pour les 131 espèces en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale de l'IUCN* ». 42 espèces seulement concernent le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer parmi ces 131 espèces. Les autres relèvent des collectivités d'outre-mer.

Parmi les espèces de faune, 9 sont des espèces exclusivement marines et les actions de gestion relèvent de la politique de pêches. 17 espèces « Grenelle » ont fait l'objet de plans de restauration en 2011.

Les plans nationaux d'action concernent aussi bien les espèces issues du Grenelle de l'environnement que les autres espèces menacées sur le territoire français, qui ne font pas partie de la liste fixées par le Grenelle de l'environnement.

En 2018, le plan national d'actions en faveur des papillons de jour 2018-2028, rédigé par l'OPIE, est paru ; il s'inscrit dans la continuité du PNA en faveur des *Phengaris* et concerne 38 espèces de papillons de jour en France.

Activités 2018 du réseau d'acteurs en région

En région Centre-Val de Loire, l'année 2018 est une année de transition entre la fin du PRA en faveur des *Phengaris* et la rédaction du PRA en faveur des papillons de jour.

Le comité de pilotage s'est déroulé le 12 décembre 2018.

Connaître

Nicolas MOKUENKO, stagiaire à la Dreal, a réalisé un important travail préparatoire à la rédaction du PRA en faveur des papillons de jour : l'évaluation de la liste des papillons de jour (rhopalocères et zygènes) pour établir la liste des espèces complémentaires du PRA ainsi qu'un important travail de terrain complémentaire sur des taxons méconnus (*Lasiommata maera*, *Melitaea diamina*, *Boloria selene*, *Euphydryas maturna*, *Hipparchia semele*...). En complément, il a rédigé 41 des 42 fiches espèces qui seront incluses dans le futur PRA.

En région Centre-Val de Loire, le réseau d'acteurs a travaillé sur les sujets suivants :

- Un bilan du suivi *Phengaris arion* par CMR sur la RNN des Chaumes du Verniller (Centre – Val de Loire – Thomas Leroy sous la direction d'Adrien Chorein) ;

- L'élaboration d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation de sites à *Phengaris arion* (Cen Centre – Val de Loire – Serge Gressette) ;
- L'évaluation et la conservation des landes humides et des populations de *Phengaris alcon* au sein de la ZSC Changeon-Roumer (ANEPE Caudalis – Renaud Baeta) ;
- Le bilan 2011-2017 des trois campagnes de suivis de *Phengaris teleius* en vallée du Changeon (PNR Loire-Anjou-Touraine – Olivier Riquet) ;
- Des suivis scientifiques sur *Phengaris teleius* sur le marais de Thizay (36) par Indre Nature ou *Phengaris alcon* sur les Chaumes communales de La Celle par le Cen Centre – Val de Loire ;
- Des compléments de prospection concernant *Phengaris arion* en Champagne tourangelle (37) par la SEPANT, dans le Perche (41) par Perche Nature, dans le Cher par Nature 18 et dans le Boischaud Nord (36) par Indre Nature ;
- Mais aussi d'autres espèces comme *Erebia aethiops* & *Chazara briseis* (Cen Centre – Val de Loire) ou *Lycaena dispar* sur la vallée de l'Indre (37) par la SEPANT ou *Phengaris alcon* en Brenne (36) par Indre Nature.

Protéger & Gérer

Dans l'Indre-et-Loire, des démarches de protection foncière sont coordonnées par le PNR Loire-Anjou-Touraine sur la vallée du Changeon afin de préserver les dernières stations d'Azuré de la sanguisorbe.

En complément, des actions de sensibilisation sont réalisées par ce syndicat mixte afin de mettre en place une gestion adaptée des allées et layons des forêts au nord de Langeais (37) pour protéger la métapopulation d'Azuré de la gentiane. Des efforts restent à fournir suite aux multiples incidents depuis 2015.

Les pelouses calcicoles ont fait l'objet de maîtrise foncière sur le Loiret (pelouse de Vau – 4,7 ha), dans l'Eure-et-Loir (pelouses du Drouais) et sur le Cher (Préalix – 10,2 ha) par le Cen Centre – Val de Loire. Ces interventions assurent la protection de populations de papillons patrimoniaux.

Perspectives

La rédaction et l'animation de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions Papillons diurnes patrimoniaux s'inscrit dans le cadre du PNA 2018-2028 rédigé par l'OPIE et dans la continuité des actions conduites au niveau régional sur les espèces du genre *Phengaris* et du travail conduit en 2018 par Nicolas MOKUENKO, stagiaire à la Dreal.

Cette déclinaison concernera 42 espèces au total : 11 espèces nationales et 31 espèces complémentaires (liste validée par le CSRPN le 12 avril 2018).